

REPUBLIQUE DU DAHOMEY
-:-:-:-:-
PRESIDENCE DU CONSEIL
-:-:-:-:-
MINISTERE DES FINANCES
& DU BUDGET
-:-:-:-:-

DECRET PORTANT OUVERTURE DE CREDITS
A TITRE D'AVANCES
-:-:-:-:-
ANNEE 1961 - N° 421 /PR-MFB-DB.

/E PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la Constitution de la République du Dahomey;
VU la Loi de Finances n°6I-II du 3 Avril 1961 et notamment son article 32;
VU le rapport du Ministre des Finances et du Budget;
Le Conseil des Ministres entendu;

DECRETE :
-:-:-:-:-

ARTICLE 1er.- Sont ouverts, à titre d'avances sur le Budget National de l'Exercice 1961, les crédits figurant à l'état annexé au présent décret, qui s'élèvent à un montant total de DEUX CENT VINGT CINQ MILLIONS NEUF CENT SOIXANTE SIX MILLE (225.966.000) francs.

ARTICLE 2.- Les crédits ouverts par le présent décret seront soumis à la ratification de l'Assemblée Nationale, conformément aux dispositions de l'article 32 de la Loi de Finances.

ARTICLE 3.- Le Ministre des Finances et du Budget et le Trésorier-Payeur sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent décret.

ARTICLE 4.- Le présent décret sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République du Dahomey.-

AMPLIATIONS :

Original..... 1
Trésor..... 5
JORD..... 1
DC..... 5
DB..... 3

9 DEC 1961
PORTO-NOVO, le
LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

LE MINISTRE DES FINANCES
& DU BUDGET,

H. MAGA

A. ADANDE

TAT DES CREDITS OUVERTS PAR AVANCES SUR L'EXERCICE 1961
 (Annexe au décret n° /PR-MFB-DB du 1961)

-:-:-:-

I M P U T A T I O N			NOMENCLATURE BUDGETAIRE	PREVISION EN FRANCS CFA.	
Section:	Chapitre:	Article:		Par article	Par chapitre
101			<u>EMPRUNTS, DETTES CONTRACTUELLES,</u>		
			<u>AVALS.</u>		
	101-02		Pensions et allocations viagè-		
			res.		
		I	Pensions et allocations.....	121.000	121.000
303			<u>MINISTERE DES AFF.ETRANGERES</u>		
	303-06		Postes diplomatiques (Matériel):		
		5 nouv.	Acquisition et aménagement		
			d'immeubles.....	20.000.000	20.000.000
304			<u>MINISTERE DES AFFAIRES INTE-</u>		
			<u>RIEURES ET DE LA DEFENSE</u>		
	304-07		Garde Républicaine (Personnel)		
		I	Eléments permanents de rémunér.:	38.015.000	38.015.000
305			<u>MINISTERE DES FINANCES & DU</u>		
			<u>BUDGET</u>		
	305-06		Direction des Impôts (Matériel):		
		2	Frais de transport.....	300.000	300.000
	305-10		Direction de l'Enregistrement,		
			du Timbre et des Domaines(Mat.):		
		2	Frais de transport.....	30.000	30.000
310			<u>MINISTERE DE L'EDUCATION NATIO-</u>		
			<u>NALE ET DE LA CULTURE</u>		
	310-06		Enseignement du Second degré(M.:		
		2	Mobiliers scolaires et matériel:		
			scientifique.....	10.000.000	10.000.000
312			<u>DEPENSES COMMUNES</u>		
	312-01		Dépenses communes de personnel :		
		2	Traitement et indemnités des :		
			fonctionnaires ou élèves en :		
			stage.....	45.000.000	
		6	Frais de missions à l'extérieur:	6.000.000	
			Total.....		51.000.000
	312-02		<u>Dépenses communes de matériel</u> :		
		I	Frais de transport pour missions		
			extérieures.....	15.000.000	
		3	Impressions de documents.....	6.200.000	
		4	Entretien et renouvellement du :		
			meuble.....	1.000.000	
		5	Achat de moyens de transport...:	42.000.000	
		6	Location d'immeuble.....	15.300.000	
		7	Frais transport en déplacement :		
			définitif.....	6.000.000	
		8	Affranchissement du courrier...:	3.000.000	
			Total.....		88.500.000

